



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2020-081

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **PREFECTURE DE LA NIEVRE**

|   |         |
|---|---------|
| 58-2020-09-07-009 - Arrêté portant délégation de signature à M. Fabrice GERARD, Directeur du pilotage interministériel (DIPIM) (4 pages)  | Page 3  |
| 58-2020-09-07-004 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Danielle PIERI, Directrice de la réglementation et des collectivités locales (4 pages)   | Page 8  |
| 58-2020-09-07-008 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Christophe COUSIN, Directeur des Services du Cabinet (4 pages)  | Page 13 |
| 58-2020-09-07-005 - Arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE sur les BOPs                    |         |
| 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-349-354-754-843 et CAS 723 (8 pages)  | Page 18 |
| 58-2020-09-07-007 - Arrêté portant délégation de signature pour l'immobilisation et la mise en fourrière d'un véhicule (2 pages)  | Page 27 |
| 58-2020-09-07-006 - Arrêté portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais, et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT (4 pages) | Page 30 |

# PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2020-09-07-009

Arrêté portant délégation de signature à M. Fabrice  
GERARD, Directeur du pilotage interministériel (DIPIM)



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER  
Pôle d'animation interministérielle  
et mutations économiques  
Tél : 03 86 60 72 06  
mél : anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr

DIPIM SH5

Direction du pilotage interministériel

## ARRÊTÉ portant délégation de signature à M. Fabrice GERARD Directeur du pilotage interministériel (DIPIM)

-----  
**La Préfète de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de **Mme Sylvie HOUSPIC** en qualité de préfète de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2020 portant organigramme de la Préfecture de la Nièvre ;

**VU** les décisions préfectorales portant affectation du directeur, des chefs de pôle, des chargés de mission et agents de la Préfecture ;

**VU** la note d'affectations du 31 août 2020 ;

**SUR** proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture,

## ARRÊTÉ

### **ARTICLE I :**

Délégation de signature est conférée à **M. Fabrice GERARD**, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, directeur du pilotage interministériel, à l'effet de signer les pièces et actes énumérés ci-après :

- les contrats et les bons de commande d'un montant inférieur à 1500,00 € ;
- les pièces de gestion courante du personnel ;
- les correspondances usuelles ;
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant du domaine de compétence de la direction ;
- les documents et pièces relatifs à l'ordonnancement des dépenses imputables sur les budgets de l'État pour les domaines relevant de la compétence d'ordonnateur secondaire de la préfète ;
- les ordres de recouvrement imputables sur le budget de l'État ;
- les actes relevant du responsable d'unité opérationnelle et de l'exécution des dépenses dans les outils Chorus et Chorus Formulaire entrant dans le champ des attributions de la direction ;

1

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr

## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fabrice GERARD**, Directeur du pilotage interministériel, délégation de signature est conférée à :

◆ **Mme Anne-Françoise TISSIER**, Cheffe du pôle d'animation interministérielle et des mutations économiques, à l'effet de signer :

- les contrats et les bons de commande d'un montant inférieur à 150 € ;
- les pièces de gestion courante du personnel ;
- les correspondances usuelles ;
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant de son domaine de compétence ;
- les actes relevant du responsable d'unité opérationnelle dans l'outil CHORUS entrant dans les attributions du pôle.

En cas d'absence de Mme Anne-Françoise TISSIER délégation de signature est conférée à M. Henri JEANNERAT, chef du pôle environnement et guichet unique ICPE. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme TISSIER et de M. JEANNERAT délégation de signature est conférée à Mme GUILLIEN, cheffe du pôle investissement et cohésion des territoires.

◆ **Mme Chantal GUILLIEN**, Cheffe du pôle investissement et cohésion des territoires, à l'effet de signer :

- les contrats et les bons de commande d'un montant inférieur à 150 € ;
- les pièces de gestion courante du personnel ;
- les correspondances usuelles ;
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant de son domaine de compétence ;
- les documents et pièces relatifs à l'ordonnancement des dépenses imputables sur les budgets de l'État pour les domaines relevant de la compétence d'ordonnateur secondaire de la préfète ;
- les ordres de recouvrement imputables sur le budget de l'État ;
- les actes relevant du responsable d'unité opérationnelle et des dépenses dans les outils CHORUS et Chorus Formulaire entrant dans les attributions du pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal GUILLIEN, délégation de signature est conférée à Mme Déborah MARKOVIC, adjointe à la cheffe du pôle investissement et cohésion des territoires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Chantal GUILLIEN et de Mme Deborah MARKOVIC, délégation de signature est conférée à M. Henri JEANNERAT, chef du pôle environnement et guichet unique ICPE. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme GUILLIEN, de Mme MARKOVIC et de M. JEANNERAT, délégation de signature est conférée à Mme TISSIER, cheffe du pôle d'animation interministérielle et des mutations économiques.

◆ **M. Henri JEANNERAT**, Chef du pôle environnement et guichet unique ICPE, à l'effet de signer :

- les pièces de gestion courante du personnel ;
- les correspondances usuelles ;
- les récépissés de déclaration des installations classées ;
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant de son domaine de compétence ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri JEANNERAT, délégation de signature est conférée à Mme Anne-Françoise TISSIER, cheffe du pôle d'animation interministérielle et des mutations économiques.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Henri JEANNERAT et de Mme Anne-Françoise TISSIER, délégation de signature est conférée à Mme Chantal GUILLIEN, cheffe du pôle investissement et cohésion des territoires.

- ◆ **. Stéphane PIEUCHOT**, Chargé de mission « entreprise - emploi », à l'effet de signer :
- les bordereaux d'envoi et correspondances usuelles entrant dans le champ de sa mission.

- ◆ **M. Benjamin BRIGOT-LAPERROUSAZ**, Chargé de mission « ruralités, France Services et RGPD », à l'effet de signer :
  - les bordereaux d'envoi et correspondances usuelles entrant dans le champ de sa mission.
  
- ◆ **M. Arnaud BORREMANS**, Chargé de mission « environnement », à l'effet de signer :
  - les bordereaux d'envoi et correspondances usuelles entrant dans le champ de sa mission.
  
- ◆ **Mme Astrid TOMBEUX**, Chargé de mission PACTE et contrats de ruralités à l'effet de signer :
  - les bordereaux d'envoi et correspondances usuelles entrant dans le champ de sa mission.

**ARTICLE 3 :**

Cet arrêté prend effet le 7 septembre 2020 et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :**

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur du pilotage interministériel et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 07 SEP. 2020  
La Préfète,



Sylvie HOUSPIC



# PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2020-09-07-004

Arrêté portant délégation de signature à Mme Danielle  
PIERI, Directrice de la réglementation et des collectivités  
locales





# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER  
Pôle d'animation interministérielle  
et mutations économiques  
Tél :03 86 60 72 06  
mél :[anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr](mailto:anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr)  
DRCL-SH-4

Direction du pilotage interministériel

## ARRÊTÉ

portant délégation de signature à Mme Danielle PIERI,  
Directrice de la réglementation et des collectivités locales

-----

**La Préfète de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de **Mme Sylvie HOUSPIC** en qualité de préfète de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté n° 16/1667/A du 29 juillet 2016 du ministre de l'intérieur, portant mutation à la préfecture de la Nièvre à compter du 15 août 2016 de **Mme Danielle PIERI**, conseiller d'administration, en qualité de directrice de la réglementation et des collectivités locales ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2020 portant organigramme de la préfecture de la Nièvre ;

**VU** les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de services, chefs de pôle, chefs de bureau, chargés de mission et agents de la Préfecture ;

**VU** la convention de délégation de gestion en matière de cartes nationales d'identité et de passeports du 22 mars 2017 ;

**SUR** proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture,

## ARRÊTE

### ARTICLE I :

Délégation de signature est conférée à **Mme Danielle PIERI**, directrice de la réglementation et des collectivités locales à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces et les actes énumérés ci-après :

- correspondances usuelles,
- copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant du domaine de compétence de la direction,
- mandats, bordereaux et pièces comptables se rapportant aux affaires traitées par sa direction,
- pièces concernant la régie de recettes,
- pièces de gestion courante du personnel,
- contrats et bons de commande d'un montant inférieur à 150 euros.

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : [courrier@nievre.pref.gouv.fr](mailto:courrier@nievre.pref.gouv.fr)

### **A - Compétence départementale :**

- les attestations préfectorales de délivrance initiale d'un permis de chasser (original ou duplicata),
- les récépissés de revendeurs d'objets mobiliers,
- les cartes de guide conférencier,
- les arrêtés de suspension du permis de conduire dans le cadre de la procédure de rétention (3F 3E 4F 4E 56,3A),
- les avertissements référence 50,
- les décisions référence 45 portant enregistrement des permis de conduire de l'UE ou de l'UEE,
- les décisions référence 47 portant reconstitution de points du permis de conduire,
- les récépissés 44 de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul,
- les arrêtés référence 61 portant mesures administratives consécutives à un examen médical,
- les autorisations d'enseigner la conduite des véhicules à moteur,
- les cartes professionnelles de taxi et de voiture de transport avec chauffeur,
- les documents de séjour des étrangers,
- les titres de voyage des réfugiés,
- la délivrance de sauf-conduits,
- les documents de circulation et titre d'identité républicain pour mineurs étrangers,
- les documents de voyage collectif pour mineurs étrangers,
- la délivrance de visa retour,
- les prolongations de visas consulaires,
- les décisions de retrait de passeport et de cartes nationales d'identité,
- la délivrance des passeports temporaires ,
- les oppositions de sortie de territoire pour les mineurs,
- les reçus de dépôt et les récépissés définitifs des déclarations de candidatures déposées à la Préfecture, dans le cadre des élections politiques et professionnelles,
- les récépissés de déclaration de candidatures aux élections des membres des instances locales renouvelées après les scrutins municipaux,
- les déclarations de nationalité française à raison du mariage,
- les habilitations de formation des propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux de 1ère et 2ème catégories,
- les déclarations des feux d'artifice F4, agréments des artificiers et des organismes de formation,
- l'agrément des gardes particuliers relevant d'un établissement public et inter- arrondissements,
- la présidence des commissions spécialisées de sécurité routière relevant de son domaine de compétence,
- les réponses aux demandes des collectivités locales de consultation du fichier national d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS),
- fiche navette de contrôle des marchés publics dans le cadre des Fonds européens,
- les mémoires en défense devant les juridictions administratives et les recours en appel devant la Cour administrative d'appel,
- les demandes de prolongation de placement en rétention administrative des étrangers en situation irrégulière devant le juge des libertés et de la détention, les mémoires en réponses aux demandes de main levée de rétention devant le juge de la détention et des libertés, les mémoires en défense devant la cour d'appel.

### **B - Compétence pour l'arrondissement de Nevers :**

- les récépissés de déclaration d'association syndicale libre,
- les récépissés de création, modification ou dissolution d'association,
- les autorisations de transport de corps et d'urnes funéraires en dehors du territoire métropolitain,
- les inhumations et crémations hors délais,
- les inhumations sur propriétés privées,
- la reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers,
- l'agrément des gardes particuliers.

## **ARTICLE 2 :**

■ En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Danielle PIERI**, délégation de signature est conférée à **M. Alain CREUZET**, chef du bureau des collectivités locales, des élections et activités réglementées, à l'effet de signer :

### **1- Pour le Pôle des collectivités locales :**

- les correspondances usuelles,
- les récépissés de déclaration d'association syndicale libre,
- les récépissés de déclaration de candidatures aux élections des membres des instances locales renouvelées après les scrutins municipaux,
- les contrats et bons de commandes d'un montant inférieur à 150 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain CREUZET**, délégation de signature est conférée à **M. Marc CHAMPAGNAT**, adjoint au chef du bureau des collectivités locales, des élections et activités réglementées.

### **2- Pour le Pôle des élections et activités réglementées :**

- les correspondances usuelles,
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant du domaine de compétence de la direction,
- les reçus de dépôt et les récépissés définitifs des déclarations de candidatures déposées à la préfecture, dans le cadre des élections politiques et professionnelles,
- les attestations préfectorales de délivrance initiale d'un permis de chasser (original ou duplicata),
- les récépissés de revendeurs d'objets mobiliers,
- les autorisations de transport de corps et d'urnes funéraires en dehors du territoire métropolitain,
- les inhumations et crémations hors délais,
- les inhumations sur propriétés privées,
- les cartes de guide conférencier,
- les contrats et bons de commandes d'un montant inférieur à 150 euros,
- les récépissés de création, modification ou dissolution d'association,
- les habilitations de formation des propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux de 1ère et 2ème catégories,
- les déclarations de feux d'artifice F4 et agrément des artificiers et des organismes de formation.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain CREUZET**, délégation de signature est conférée à **M. Marc CHAMPAGNAT**, adjoint au chef du bureau des collectivités locales, des élections et activités réglementées et à **Mme Marie-Madeleine PARAY**, responsable du Pôle élections, et activités réglementées.

### **3- Pour le Pôle accueil et missions de proximité :**

- les correspondances usuelles,
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant du domaine de compétence de la direction,
- les arrêtés référence 61 portant mesures administratives consécutives à un examen médical,
- les récépissés 44 de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul,
- les décisions référence 47 portant reconstitution de points du permis de conduire,
- les décisions référence 45 portant enregistrement des permis de conduire de l'UE ou de l'UEE,
- les cartes professionnelles de taxi et de voiture de transport avec chauffeur,
- les autorisations d'enseigner la conduite des véhicules à moteur,
- la présidence des commissions spécialisées de sécurité routière relevant de son domaine de compétence.
- les contrats et bons de commandes d'un montant inférieur à 150 euros,

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain CREUZET**, délégation de signature est conférée à **M. Marc CHAMPAGNAT**, Adjoint au chef du bureau des collectivités locales, des élections et activités réglementées et à **Mme Anne-Laure BAUJARD**, responsable du Pôle accueil et missions de proximité.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Danielle PIERI**, délégation de signature est conférée à **M. Fabrice SAUVEGRAIN**, chef du bureau de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer :

- les correspondances usuelles,
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant du domaine de compétence de la direction,

- les documents de séjour des étrangers,
- les titres de voyage des réfugiés,
- la délivrance de sauf-conduits,
- les documents de circulation et titre d'identité républicain pour mineurs étrangers,
- les documents de voyage collectif pour mineurs étrangers,
- la délivrance de visa retour,
- les prolongations de visas consulaires,
- les contrats et bons de commandes d'un montant inférieur à 150 euros,

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fabrice SAUVEGRAIN**, délégation de signature est conférée à **Mme Annie BONNEFOY**, adjointe à la cheffe de bureau de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer l'ensemble des pièces et actes énumérés ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **M. Fabrice SAUVEGRAIN** et de **Mme Annie BONNEFOY**, délégation de signature est conférée à **M. Alain CREUZET**, chef du bureau des collectivités locales, des élections et activités réglementées, à l'effet de signer l'ensemble des pièces et actes énumérés ci-dessus.

■ En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Danielle PIERI**, délégation de signature est conférée à **Mme Laurence DUFOUR**, cheffe du Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) CNI-Passeports, à l'effet de signer :

- les décisions de retrait de passeport et de cartes d'identité,
- les correspondances usuelles,
- la délivrance des passeports temporaires,
- les oppositions de sortie de territoire pour les mineurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Laurence DUFOUR**, délégation de signature est conférée à **Mme Annick DESCHAMPS**, adjointe à la cheffe du CERT CNI-Passeports et à **Mme Nadine LAROSE**, référente fraude CERT.

### **ARTICLE 3 :**

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions qui lui sont contraires.

### **ARTICLE 4 :**

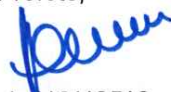
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérécurse citoyens », accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, la Directrice de la réglementation et des collectivités locales et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 07 SEP. 2020

La Préfète,



Sylvie HOUSPIC

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2020-09-07-008

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur  
Christophe COUSIN, Directeur des Services du Cabinet





# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER  
Pôle d'animation interministérielle  
et mutations économiques  
Tél :03 86 60 72 06  
mél :anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr  
DSC SH 7

Direction du pilotage interministériel

## ARRÊTÉ

portant délégation de signature à Monsieur Christophe COUSIN  
Directeur des Services du Cabinet

-----

La Préfète de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de **Mme Sylvie HOUSPIC** en qualité de préfète de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2020 portant organigramme de la Préfecture de la Nièvre;

**VU** les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de pôle, chefs de bureau, chefs de mission et agents de la Préfecture ;

**SUR** proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture,

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Délégation de signature est conférée à **M. Christophe COUSIN**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des services du cabinet, à l'effet de signer tous documents, correspondances et actes administratifs entrant dans le cadre des attributions du cabinet de la Préfète et des services qui y sont rattachés, et notamment :

- les arrêtés, actes et correspondances entrant dans le domaine des attributions du cabinet de la Préfète et des services rattachés au cabinet, et relevant des attributions du ministère de l'intérieur, à l'exclusion des correspondances aux parlementaires ;
- les pièces comptables et autres documents relevant du budget de l'État, les contrats et les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000,00 € ;
- les propositions de candidature pour les échelons or et argent de la médaille de la jeunesse et des sports ;

1

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr

- les appréciations des autorités préfectorales en vue des propositions de nomination et de promotion au sein de l'Ordre des Palmes Académiques ;
- les correspondances et procès verbaux de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière chargée de donner un avis sur les demandes d'autorisation d'épreuves ou de compétitions sportives et sur les homologations des terrains, sur lesquels se dérouleront les compétitions, essais ou entraînements ;
- les récépissés des manifestations sportives motorisées soumises à déclaration.

**Article 2 :**

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Christophe COUSIN**, Directeur des services du cabinet, délégation de signature est conférée à :

. Garage :

M. Luc GIANESELLI, chef du garage, à l'effet de signer, dans le domaine de ses compétences, les bons de commande d'un montant inférieur à 150,00 €.

. Bureau de la Communication et de la représentation de l'Etat :

Mme Catherine JEAUNET, Cheffe du bureau de la communication et de la représentation de l'Etat, à l'effet de signer, dans le domaine de ses compétences :

- les correspondances usuelles
- les pièces comptables et autres relevant du budget de l'État
- les contrats et bons de commande d'un montant inférieur à 150,00 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine JEAUNET, délégation de signature est conférée à :

- Mme Anne MOREL pour ce qui concerne la communication interministérielle.

. Bureau des sécurités :

Mme Anne-Marie AUBERT, cheffe du bureau des sécurités, à l'effet de signer, dans le domaine de ses compétences :

- a) en matière de sécurité civile :
  - les correspondances usuelles ;
  - les pièces comptables et autres relevant du budget de l'État ;
  - les contrats et bons de commande d'un montant inférieur à 500,00 €
- b) en matière de sécurité publique et de police administrative :
  - les correspondances usuelles.
- c) en matière de manifestations sportives motorisées :
  - les correspondances et procès verbaux de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière chargée de donner un avis sur les demandes d'autorisation d'épreuves ou de compétitions sportives et sur les homologations des terrains, sur lesquels se dérouleront les compétitions, essais ou entraînements ;
  - les récépissés des manifestations sportives motorisées soumises à déclaration.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie AUBERT, délégation de signature est conférée à :

- Mme Mélanie MERLIN pour ce qui concerne le pôle sécurité civile et les manifestations sportives motorisées [a) et c) ci-dessus],
- Mme Marie-Laure LALLEMENT pour ce qui concerne le pôle sécurité publique et polices administratives [b) ci-dessus].

**Article 3 :**

Lors des permanences que **M. Christophe COUSIN** est amené à assurer périodiquement au niveau départemental, délégation de signature lui est accordée à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence, à l'exception :

- des décisions de déférer au juge administratif les actes des autorités décentralisées ;
- des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflit.

**Article 4 :**

Cet arrêté prend effet le 7 septembre 2020 et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :**

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, le Directeur des services du cabinet et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié individuellement et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 07 SEP. 2020  
La Préfète,



Sylvie HOUSPIC





# PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2020-09-07-005

Arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE sur les BOPs

111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-349-354  
-754-843 et CAS 723



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER  
Pôle d'animation interministérielle  
et mutations économiques  
Tél :03 86 60 72 06  
mél :anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr  
SG CHORUS FORMULAIRE SH 12

## ARRÊTÉ

**portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat  
et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE  
sur les BOPs 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-349 354-754-843 et CAS 723.**

-----  
**La Préfète de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

**VU** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de **Mme Sylvie HOUSPIC** en qualité de préfète de la Nièvre ;

**VU** le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de **M. Laurent VIGNAUD** en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et de Clamecy ;

**VU** le décret du 18 février 2020 portant nomination de **Mme Blandine GEORJON** en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2020 portant modification de l'organigramme de la Préfecture de la Nièvre;

**VU** les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de pôle, chefs de bureau, chargés de mission et agents de la préfecture ;

**Sur** proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre ;

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée aux membres du corps préfectoral et aux agents mentionnés dans le tableau ci-après pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE au titre des BOPs 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-349 354-754-843 et CAS 723.

### **Article 2 :**

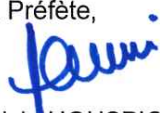
Cet arrêté prend effet le 7 septembre 2020 et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 4 :**

La secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre et tous les agents visés à l'article 1 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 07 SEP. 2020  
La Préfète,  
  
Sylvie HOUSPIC

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE

| Objet de la délégation   | Bénéficiaire de la délégation  | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Saisie des dépenses achats (DA) et constatation des services faits (SF)  |
|--|--|---|--|
| <b>Centres Prescripteurs Résidences</b>  |  |   |  |
| <b>Résidence de la Préfète</b>   |  |   |  |
| Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)            | Mme Sylvie HOUSPIC,<br>préfète de la Nièvre                            |   | Saisie des DA et constatation des SF<br>par Mme Nathalie GAUDRY<br>ou Mme Christine BAPTISTA                       |
| <b>Résidence de la Secrétaire Générale</b>   |  |   |  |
| Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)            | Mme Blandine GEORJON,<br>secrétaire générale                           |   | Saisie des DA et constatation des SF<br>par Mme Nathalie GAUDRY<br>ou Mme Christine BAPTISTA                       |
| <b>Résidence du Directeur des services du Cabinet</b>  |  |   |  |
| Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence <à 5 000 €) | M. Christophe COUSIN<br>directeur des services du cabinet              |   | Saisie des DA et constatation des SF<br>par Mme Nathalie GAUDRY<br>ou Mme Christine BAPTISTA                       |
| <b>Résidence de la Sous-Préfecture de Château-Chinon</b>                                     |  |   |  |
| Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)            | M<br>sous-préfet de Château-Chinon                                     |   | Saisie des DA et constatation des SF<br>par Mme Marion GODARD<br>ou Mme Brigitte MEUNIER                           |
| <b>Résidence de la Sous-Préfecture de Clamecy</b>  |  |   |  |
| Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)            | M. Laurent VIGNAUD,<br>sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy |   | Saisie des DA et constatation des SF<br>par M. Emmanuel COLAS, Mme<br>Christelle MILLET ou Mme Christine<br>MAQUET |
| <b>Résidence de la Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire</b>                                    |  |   |  |
| Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)            | M. Laurent VIGNAUD,<br>sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy |   | Saisie des DA et constatation des SF<br>par M. Emmanuel COLAS<br>ou Mme Christelle MILLET                          |

| Objet de la délégation  | Bénéficiaire de la délégation                                    | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Saisie des dépenses achats (DA) et constatation des services faits (SF)  |
|---|--|---|--|
| <b>Bureau des Ressources Humaines et des Moyens (BRHM)</b>  |  |   |  |
| Toutes décisions de dépenses  | Mme Blandine GEORJON<br>secrétaire générale                      |   | Saisie des DA et constatation des SF<br>par Mme Nathalie GAUDRY,<br>Mme Christine BAPTISTA,<br>Mme Jocelyne MALLEMONT<br>ou Mme Catherine CARVALHO |
| Décisions de dépenses < à 500 €   | Mme Anne-Marie AUBERT,<br>chefe du BRHM                          |   |  |
| Décisions de dépenses < à 150 €   | Mme Jocelyne MALLEMONT, adjointe<br>Mme Martine TORRES, adjointe |   |  |
| <b>Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC)</b> |  |   |  |
| Toutes décisions de dépenses  | Mme Blandine GEORJON<br>secrétaire générale                      |   | Saisie des DA et constatation des SF<br>par M. Pascal DECLAS<br>ou M. Franck GERVAIS   |
| Décisions de dépenses < à 150 €   | M. Pascal DECLAS, chef du SIDSIC                                 | M. Franck GERVAIS   |  |
| <b>Direction du Pilotage Interministériel (DIPIM)</b>   |  |   |  |
| <b>Pôle animation interministérielle et mutations économiques (PAIME)</b>                             |  |   |  |
| Toutes décisions de dépenses  | Mme Blandine GEORJON<br>secrétaire générale                      |   | Saisie des DA et constatation des SF<br>par Mme Anne-Françoise TISSIER   |
| Décisions de dépenses < à 1 500 €   | M. Fabrice GERARD, directeur DIPIM                               |   |  |
| Décisions de dépenses < à 150 €   | Mme Anne-Françoise TISSIER,<br>chefe de pôle                     |   |  |
| <b>Pôle investissement et cohésion des territoires (PICT)</b>   |  |   |  |
| Toutes décisions de dépenses  | Mme Blandine GEORJON<br>secrétaire générale                      |   | Saisie des DA et constatation des SF<br>par Mme Delphine MASSON<br>ou M. Patrick DOUBLOT ou M. Pierre<br>O'GRADY                                   |
| Décisions de dépenses < à 1 500 €   | M. Fabrice GERARD, directeur DIPIM                               |   |  |
| Décisions de dépenses < à 150 €   | Mme Chantal GUILLIEN, cheffe de pôle                             | Mme Deborah MARKOVIC, adjointe                                  |  |

| Objet de la délégation  | Bénéficiaire de la délégation  | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Saisie des dépenses achats (DA) et constatation des services faits (SF)                      |
|---|--|---|--|
| <b>Services du Cabinet</b>  |  |   |  |
| <b>Bureau de la communication et de la représentation de l'Etat</b> |  |   |  |
| Toutes décisions de dépenses  | Mme Blandine GEORJON,<br>secrétaire générale   |   | Saisie des DA et constatation des SF<br>par Mme Jocelyne GANTOIS<br>ou Mme Sandra MATHIAS    |
| Décisions de dépenses < à 5 000 €                                   | M. Christophe COUSIN,<br>directeur des services du cabinet                             |   |  |
| Décisions de dépenses < à 150 €                                     | Mme Catherine JEAUNET, cheffe du bureau<br>de la communication et de la représentation |   |  |
| <b>Garage</b>   |  |   |  |
| Toutes décisions de dépenses  | Mme Blandine GEORJON<br>secrétaire générale  |   | Saisie des DA et constatation des SF<br>par Mme Christine BAPTISTA<br>ou Mme Nathalie GAUDRY |
| Décisions de dépenses < à 5 000 €                                   | M. Christophe COUSIN,<br>directeur des services du cabinet                             |   |  |
| Décisions de dépenses < à 150 €                                     | M. Luc GIANESELLI, chef du garage  |   |  |
| <b>Bureau des sécurités</b>   |  |   |  |
| Toutes décisions de dépenses  | Mme Blandine GEORJON<br>secrétaire générale  |   | Saisie des DA et constatation des SF<br>par Mme Christine BAPTISTA<br>ou Mme Nathalie GAUDRY |
| Décisions de dépenses < à 5 000 €                                   | M. Christophe COUSIN<br>directeur des services du cabinet                              |   |  |
| Décisions de dépenses < à 500 €                                     | Mme Anne-Marie AUBERT,<br>cheffe du bureau des sécurités                               |   |  |

| Objet de la délégation   | Bénéficiaire de la délégation                | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement  | Saisie des dépenses achats (DA) et constatations des services faits (SF)   |
|--|--|--|--|
| <b>Direction de la réglementation et des collectivités locales (DRCL)</b>                              |  |  |  |
| <b>Bureau des collectivités locales, des élections, des associations et des activités réglementées</b> |  |  |  |
| Toutes décisions de dépenses   | Mme Blandine GEORJON<br>secrétaire générale  | - M. Alain CREUZET, chef du bureau des collectivités locales, des élections, des associations et des activités réglementées,<br>- M. Marc CHAMPAGNAT, adjoint, ou<br>- Mme Marie-Madeleine PARAY, responsable du pôle élections et activités réglementées, | Saisie des DA et constatation des SF par<br>- M. Alain CREUZET,<br>- M. Marc CHAMPAGNAT<br><br>- Mme Marie-Madeleine PARAY |
| Décisions de dépenses < à 150 €  | Mme Danielle PIERI,<br>directrice de la DRCL |  |  |
| Dotations et avances aux collectivités   | Mme Blandine GEORJON,<br>secrétaire générale |  | Saisie des DA en masse et constatation des SF par Mme Nicole GRAILLOT ou Mme Florence HILAIRE                              |
| <b>Centre d'expertise et de ressources des titres CNI-passeports (CERT)</b>                            |  |  |  |
| Toutes décisions de dépenses   | Mme Blandine GEORJON<br>secrétaire générale  |  | Saisie des DA par Mme Laurence DUFOUR ou Mme Annick DESCHAMPS  |
| Décisions de dépenses < à 150 €  | Mme Danielle PIERI,<br>directrice de la DRCL |  |  |
| <b>Bureau de l'immigration et de l'intégration</b>   |  |  |  |
| Toutes décisions de dépenses   | Mme Blandine GEORJON,<br>secrétaire générale |  |  |
| Décisions de dépenses < à 150 €  | Mme Danielle PIERI,<br>directrice de la DRCL | M. Fabrice SAUVEGRAIN, chef du bureau de l'immigration et de l'intégration<br>Mme Annie BONNEFOY, adjointe   | Saisie des DA et constatation des SF par Mme Annie BONNEFOY, ou M. Fabrice SAUVEGRAIN                                      |



| Objet de la délégation  | Bénéficiaire de la délégation   | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement  | Saisie des dépenses achats (DA) et constatations des services faits (SF)   |
|---|---|--|--|
| <b>Services administratifs de la sous-préfecture de Château-Chinon</b>  |   |  |  |
| Toutes décisions de dépenses et de recettes                             | M<br>sous-préfet de Château-Chinon  | Mme Marion GODARD,<br>Secrétaire générale de la sous-préfecture de<br>Château-Chinon                       | Saisie des DA et constatation des SF<br>par Mme Brigitte MEUNIER<br>ou Mme Marion GODARD                           |
| Pièces de liquidation des dépenses                                      |   |  |  |
| <b>Services administratifs de la sous-préfecture de Clamecy</b>         |   |  |  |
| Toutes décisions de dépenses et de recettes                             | M. Laurent VIGNAUD,<br>sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire<br>et Clamecy | M. Emmanuel COLAS,<br>secrétaire général des sous-préfectures<br>de Cosne-Cours-sur-Loire et de<br>Clamecy | Saisie des DA et constatation des SF<br>par Mme Christelle MILLET,<br>Mme Christine MAQUET ou M. Emmanuel<br>COLAS |
| Pièces de liquidation des dépenses                                      |   |  |  |
| <b>Services administratifs de la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire</b> |   |  |  |
| Toutes décisions de dépenses et de recettes                             | M. Laurent VIGNAUD,<br>sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire<br>et Clamecy | M. Emmanuel COLAS,<br>secrétaire général des sous-préfectures<br>de Cosne-Cours-Sur-Loire et de<br>Clamecy | Saisie des DA et constatation des SF<br>par M. Emmanuel COLAS<br>ou Mme Christelle MILLET                          |
| Pièces de liquidation des dépenses                                      |   |  |  |



# PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2020-09-07-007

Arrêté portant délégation de signature pour  
l'immobilisation et la mise en fourrière d'un véhicule



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER  
Pôle d'animation interministérielle  
et mutations économiques  
Tél : 03 86 60 72 06  
mél : anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr  
Immobil-Admi SH 7

## ARRÊTÉ

portant délégation de signature pour l'immobilisation  
et la mise en fourrière d'un véhicule.

-----

**La Préfète de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le code de la route, notamment son article L325-1-2 ;

**VU** la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 et notamment son article 84 qui attribue au préfet un pouvoir d'immobilisation et de mise en fourrière des véhicules au titre des pouvoirs de police administrative qui lui sont conférés ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

**VU** le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de **Mme Sylvie HOUSPIC** en qualité de préfète de la Nièvre ;

**VU** le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de **M. Laurent VIGNAUD** en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy ;

**VU** le décret du 18 février 2020 portant nomination de **Mme Blandine GEORJON** en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre ;

**VU** la note d'affectations du 31 août 2020 nommant M. **Christophe COUSIN** en qualité de directeur des services de cabinet ;

**SUR** proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture ;

1

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr

## ARRÊTE

### Article 1 :

Délégation de signature est conférée à **Mme Blandine GEORJON** secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, à l'effet de signer tous actes, décisions et arrêtés relatifs à l'immobilisation et à la mise en fourrière d'un véhicule dans les conditions prévues par l'article L325-1-2 du code de la route.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Blandine GEORJON**, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, cette délégation de signature sera exercée par **M. Christophe COUSIN**, directeur des services du cabinet.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Mme Blandine GEORJON**, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre et de **M. Christophe COUSIN**, directeur des services du cabinet, cette délégation de signature sera exercée par **M. Laurent VIGNAUD**, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy.

### Article 3 :

Lors des permanences, cette délégation de signature sera exercée par le fonctionnaire qui en assure le service.

### Article 4 :

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

### Article 5 :

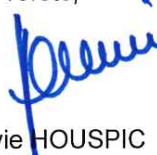
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 6 :

La secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy, ainsi que le directeur des services du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 07 SEP. 2020

La Préfète,



Sylvie HOUSPIC

# PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2020-09-07-006

Arrêté portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais, et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application  
CHORUS DT



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER  
Pôle d'animation interministérielle  
et mutations économiques  
Tél : 03 86 60 72 06  
mél : anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr  
CHORUS DT SH 7

## ARRÊTÉ

**portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais, et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT**

-----

**La Préfète de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

**VU** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de **Mme Sylvie HOUSPIC** en qualité de préfète de la Nièvre ;

**VU** le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de **M. Laurent VIGNAUD** en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy ;

**VU** le décret du 18 février 2020 portant nomination de **Mme Blandine GEORJON** en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2020 portant modification de l'organigramme de la Préfecture de la Nièvre ;

**VU** les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de pôle, chefs de bureau, chargés de mission, et agents de la Préfecture ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la Préfecture,

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr



## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée aux agents mentionnés dans le tableau ci-après, à l'effet de valider les ordres de mission, les états de frais, et les relevés d'opération dans l'application Chorus DT concernant les frais de mission et de formation, dans le périmètre respectif indiqué sur le tableau ci-joint.

### **Article 2 :**

Cet arrêté prend effet au 7 septembre 2020 et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions qui lui sont contraires.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 4 :**

La secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre et tous les agents visés à l'article 1 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 07 SEP. 2020



Sylvie HOUSPIC



ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT

| Supérieur hiérarchique et service d'affectation du bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire(s) de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Validation des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT  |
|--|-------------------------------|--|--|
| <b>Secrétariat de Mme la Préfète</b>   |                               |  |  |
| Mme Sylvie HOUSPIC, préfète de la Nièvre   | Mme Sylvie BONHOMME           | M. Olivier GAUDRY  | Validation des ordres de mission et des états de frais de Mme la préfète   |
| <b>Secrétariat de Mme la Secrétaire Générale</b>                                 |                               |  |  |
| Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale  | Mme Brigitte BRAUNER          | Mme Sylvie BONHOMME<br>M. Olivier GAUDRY                           | Validation des ordres de mission et des états de frais de Mme la secrétaire générale                               |
| <b>Secrétariat de M. le Directeur des services du Cabinet</b>                    |                               |  |  |
| M. Christophe COUSIN directeur des services du cabinet                           | M. Olivier GAUDRY             | Mme Sylvie BONHOMME  | Validation des ordres de mission et des états de frais de M. le directeur des services du cabinet                  |
| <b>Secrétariat de M. Sous-Préfet de Château-Chinon</b>                           |                               |  |  |
| M. sous-préfet de Château-Chinon   | Mme Brigitte MEUNIER          | Mme Marion GODARD  | Validation des ordres de mission et des états de frais de M. sous-préfet de Château-Chinon                         |
| <b>Secrétariat du Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire</b>                       |                               |  |  |
| M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy              | Mme Christelle MILLET         | M. Emmanuel COLAS  | Validation des ordres de mission et des états de frais de M. le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy |

| Supérieur hiérarchique et service d'affectation du bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire de la délégation                           | Bénéficiaire (s) de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT  |
|--|---|---|--|
| <b>Bureau des Ressources Humaines et des Moyens (BRHM)</b>                       |   |   |  |
| Mme Blandine GEORJON,<br>secrétaire générale                                     | Mme Jocelyne MALLEMONT,<br>adjointe à la cheffe du BRHM | Mme Anne-Marie AUBERT,<br>cheffe du BRHM                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais</li> <li>- Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement</li> <li>- Dotation des enveloppes de moyens</li> </ul> |
| Mme Blandine GEORJON,<br>secrétaire générale                                     | Mme Christine BAPTISTA,<br>référente Chorus DT          | Mme Nathalie GAUDRY,<br>référente Chorus DT                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais</li> <li>- Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement</li> </ul>  |
| Mme Blandine GEORJON,<br>secrétaire générale                                     | Mme Nathalie GAUDRY,<br>référente Chorus DT             | Mme Christine BAPTISTA,<br>référente Chorus DT                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais</li> <li>- Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement</li> </ul>  |